

Producteurs de fruits et légumes : aide à l'investissement



© 2023 Les Echos Publishing

Dans le cadre du plan de souveraineté fruits et légumes et de France 2023, le ministère de l'Agriculture a annoncé le déblocage d'une enveloppe de 100 millions d'euros destinée aux producteurs de fruits et légumes qui investiront dans des agroéquipements, des serres, des abris froids ou des serres décarbonnées ainsi que dans des plants arboricoles plus résilients.

Ayant vocation à être ouvert pour les agriculteurs dans le courant de l'été prochain, ce guichet d'aide, géré par FranceAgriMer, couvrira les huit thématiques suivantes :

- l'optimisation de la gestion de la ressource en eau ainsi que la préservation des sols, de l'eau et de l'air ;
- l'adaptation au changement climatique et aux risques sanitaires émergents ;
- la réduction de la consommation énergétique et la production d'énergie renouvelable ;
- la substitution des intrants chimiques et de synthèse en priorité, ou la réduction significative des quantités, ainsi que la réduction des risques et impacts ;
- la réduction des GES et des polluants atmosphériques ;
- la préservation de la biodiversité ;
- la gestion des déchets et l'économie circulaire ;
- l'amélioration des conditions de travail et la réduction de

la pénibilité du travail.

L'ensemble des fruits et légumes, y compris les pommes de terre, à destination des marchés du frais et de la transformation sont concernés par ce dispositif.

Précision : dans un premier temps, ce sont les constructeurs des équipements potentiellement concernés et les pépiniéristes (pour les plants arboricoles) qui sont appelés à répondre à un appel à manifestation d'intérêt (AMI), opéré par Bpifrance. Ils ont jusqu'au 12 mai prochain pour le faire. Les modalités d'octroi des aides seront précisées ultérieurement.

[Ministère de l'Agriculture, communiqué de presse du 12 avril 2023](#)

© 2023 Les Echos Publishing